

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION***Au sens des articles 34 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier***Mise en place d'un Système d'Alarme à la piscine du Lignon afin de prévenir la noyade (de trop)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

Que l'apparition des beaux jours offre l'opportunité de s'adonner à la pratique de loisirs typiquement estivaux, notamment les plaisirs des jeux et des sports aquatiques.

Que l'eau, même d'une piscine, n'en demeure pas moins un élément naturel qui peut s'avérer dangereux, voire mortel, spécifiquement pour les enfants.

Que l'on dénombre en Suisse chaque année, en moyenne, 65 décès liés à la noyade et près de 9'000 accidents de baignades selon le BPA (Bureau de la Prévention des Accidents), dont 7% d'accidents fatals dans des piscines publiques.

Que malgré la surveillance assurée par les gardes-bains, un incident dans un bassin – de surcroît de dimension olympique, soit 50 mètres – ne peut être exclu et survenir à tout moment. La fréquentation d'un grand nombre de baigneurs provoque beaucoup de remous, lesquels additionnés aux reflets importants à la surface de l'eau engendrent une baisse considérable de la visibilité et par conséquent rendent la surveillance d'un bassin difficile.

Que dans le cas d'un sauvetage et d'une réanimation, chaque seconde compte : trois minutes sans oxygène suffisent à produire de graves lésions cérébrales souvent irréversibles et au-delà la mort.

Qu'il existe désormais des systèmes d'alarme qui permettent de détecter une personne gisant inerte au fond d'un bassin et de signaler ainsi une noyade en cours aux gardes-bains.

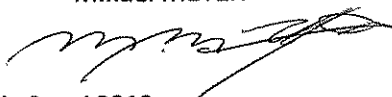
Que l'utilisation de tels systèmes complètent efficacement la surveillance humaine : cela offre la garantie d'une intervention plus rapide des gardes-bains, augmentant ainsi les chances de survie et diminuant les risques de séquelles pour le baigneur.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**Invite le Conseil administratif :**

- à évaluer la possibilité d'équiper le bassin extérieur olympique de la piscine du Lignon d'un système de détection et de prévention des noyades,
- à procéder à une évaluation des systèmes existants et de leurs coûts,
- à prévoir au budget 2011 les ressources financières qui permettraient de procéder à la mise en œuvre de cette mesure dès la saison 2011.

Pour l'UDC  
Mikael MEYER



Vernier, le 9 mai 2010

Pour le MCG  
Valérie CUENCA

